



Agence pour l'Évaluation de  
la Qualité de l'Enseignement Supérieur

**Évaluation des cursus INFORMATION & COMMUNICATION  
en Communauté française de Belgique**

# **ANALYSE TRANSVERSALE**

2010

**AEQES**







## Table des matières

|  |           |
|--|-----------|
| <b>AVANT-PROPOS</b> .....  | <b>9</b>  |
| Historique de l'exercice d'évaluation .....  | 10        |
| Composition du comité des experts.....   | 10        |
| Lieux et dates des visites .....   | 11        |
| Transmission des rapports préliminaires, droit de réponse des établissements<br>et publication des rapports finaux de synthèse .....                     | 12        |
| État des lieux et analyse transversale .....   | 12        |
| <br>   |           |
| <b>ÉTAT DES LIEUX DES FORMATIONS INFORMATION &amp; COMMUNICATION</b> .....   | <b>17</b> |
| <br>   |           |
| <b>1. CONTEXTES ET DISPOSITIFS GÉNÉRAUX</b> .....  | <b>18</b> |
| 1.1. L'émergence récente d'une interdiscipline .....   | 18        |
| 1.2. Convergences et divergences de modèles européens de formation.....  | 19        |
| 1.3. Evaluation de la qualité .....  | 20        |
| 1.3.1. Fonctionnement et procédures d'évaluation externe de l'Agence.....  | 20        |
| 1.3.2. Processus d'autoévaluation, au niveau des établissements.....   | 21        |
| <br>   |           |
| <b>2. L'OFFRE DE FORMATION</b> .....   | <b>23</b> |
| 2.1. Programmes en Information et communication (soit Information et communication,<br>Communication appliquée, Presse et information spécialisée) ..... | 23        |
| 2.1.1. En Communauté française, des filières d'enseignement<br>et de recherche connues et reconnues .....  | 23        |
| 2.1.2. Un champ disciplinaire et professionnel en tension constante .....  | 24        |
| 2.1.3. L'offre en langues .....  | 25        |
| 2.1.4. Le référentiel des compétences à acquérir par les étudiants.....  | 26        |
| 2.2. Master en Communication multilingue .....   | 27        |
| 2.3. Master en Arts du spectacle.....  | 28        |
| <br>   |           |
| <b>3. INFOCOM, COMME CHAMP THÉORIQUE ET PROFESSIONNEL</b> .....  | <b>30</b> |
| 3.1. L'information et la communication : clichés, chimères et réalité .....  | 30        |
| 3.2. Taux d'abandon et d'échec, stratégies d'aide à la réussite.....   | 32        |
| 3.3. Stages, liens avec la réalité professionnelle.....  | 33        |
| <br>   |           |
| <b>4. BILAN SYNTHETIQUE</b> .....  | <b>35</b> |
| <br>   |           |
| <b>5. RECAPITULATIF DES RECOMMANDATIONS</b> .....  | <b>37</b> |
| <br>   |           |
| <b>NOTE ANALYTIQUE</b> .....   | <b>43</b> |



## TABLE DES ILLUSTRATIONS

|                       |   |              |
|-----------------------|---|--------------|
| <b>Illustration 1</b> | Répartition des habilitations des formations INFOCOM en Communauté française  | <b>p. 23</b> |
| <b>Illustration 2</b> | Evolution du nombre d'étudiants inscrits dans les programmes Information & Communication en Communauté française entre 2002-2003 et 2008-2009 | <b>p. 31</b> |
| <b>Illustration 3</b> | Effectifs inscrits dans les programmes Information & Communication en 2008-2009 par master  | <b>p. 31</b> |
| <b>Illustration 4</b> | Répartition des étudiants inscrits dans les programmes Information & Communication par établissement en 2008-2009                             | <b>p. 31</b> |
| <b>Illustration 5</b> | Taux de réussite par année d'études en 2007-2008 par établissement (schéma anonymisé)   | <b>p. 32</b> |
| <b>Illustration 6</b> | Taux de réussite minimaux et maximaux par année d'études en 2007-2008   | <b>p. 32</b> |









# Avant-propos

rédigé par la Cellule exécutive de l'Agence

## Historique de l'exercice d'évaluation

L'exercice d'évaluation de la qualité des cursus INFORMATION & COMMUNICATION en Communauté française a été organisé par l'Agence pour l'Evaluation de la Qualité de l'Enseignement Supérieur (AEQES) et mené conformément aux termes du décret du 22 février 2008<sup>1</sup>. L'ensemble des programmes évalués comprend :

- le bachelier en Information & Communication
- le bachelier en Communication appliquée
- le master en Information et Communication
- le master en Arts du spectacle
- le master en Communication multilingue
- le master en Presse et information spécialisées
- le master en Communication appliquée – animation socioculturelle et éducation permanente
- le master en Communication appliquée spécialisée – publicité et communication commerciale
- le master en Communication appliquée spécialisée – relations publiques

Sur la base de l'année de référence 2008-2009, les différents instituts, facultés et catégories concernés offrant ces programmes d'études ont rédigé un rapport d'autoévaluation selon les informations données par l'Agence au cours des réunions de coordonnateurs et selon les recommandations du «Guide à destination du coordonnateur – Notice méthodologique»<sup>2</sup>.

1 22 février 2008 - Décret portant diverses mesures relatives à l'organisation et au fonctionnement de l'Agence pour l'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur organisé ou subventionné par la Communauté française – Moniteur belge 23.04.08

2 AEQES, *Guide à destination du coordonnateur : notice méthodologique*, Bruxelles : AEQES, 01/2010, 47 pages

Les établissements ont transmis leur rapport d'autoévaluation à l'Agence le 14 décembre 2009. Ils ont ensuite rencontré le président des experts lors d'un entretien préliminaire les 18, 19 et 20 janvier 2010 afin de préparer la visite des experts.

## Composition du comité des experts

Lors de sa séance plénière du 5 mai 2009, l'Agence a choisi parmi les candidats proposés par le Conseil Interuniversitaire Francophone (CIUF) et le Conseil Général des Hautes Ecoles, et selon les prescrits de l'article 16 du décret 2008<sup>3</sup>, les experts susceptibles de présider le comité. En sa séance du 7 juillet 2009, l'Agence a confirmé M. Pascal LARDELLIER en tant que président. Ensuite, ce dernier a composé son comité sur la base de la liste établie par l'Agence et en collaboration avec la Cellule exécutive<sup>4</sup>.

3 Pour procéder à l'évaluation externe, l'Agence désigne, pour le 1er juillet de l'année académique n-1, un comité d'experts, sur la base de la proposition du ou des Conseils concernés. Le comité est composé, pour chaque cursus, au moins :

- de trois représentants du monde académique, y exerçant leur activité à titre principal, experts du cursus concerné, indépendants de l'établissement évalué dont au moins un n'assume aucune mission de direction ou d'enseignement dans un établissement d'enseignement supérieur belge et
- d'un représentant du monde professionnel, y exerçant son activité à titre principal, en lien avec le cursus visé. Le nombre de représentants du monde professionnel au sein du comité ne dépassera pas un tiers des experts désignés. Pour un cursus dont l'évaluation est programmée pour l'année académique n, le ou les Conseils concernés transmettent pour le 1er juin de l'année académique n-1, une liste de huit experts et parmi eux, l'expert qui pourrait être chargé de la présidence. Cette proposition est accompagnée du curriculum vitae de chaque expert proposé ainsi que d'un document attestant son accord de principe pour participer à l'évaluation externe durant l'année académique n et d'une déclaration sur l'honneur certifiant qu'il satisfait à la condition d'indépendance visée à l'alinéa 1er, 1°. A défaut de proposition du ou des Conseils dans le délai, les experts sont désignés d'office.

4 Organe de l'AEQES chargé de mettre en œuvre les décisions du Comité de gestion et du Bureau.

**Monsieur Pascal LARDELLIER**, professeur des Sciences de l'Information et de la Communication à l'Université de Bourgogne, président du comité

**Monsieur Mihai COMAN**, doyen de la Faculté de Journalisme et des Sciences de la Communication de l'Université de Bucarest, expert pair

**Monsieur Bruno OLLIVIER**, professeur des Sciences de l'Information et de la Communication à l'Université des Antilles et de la Guyane, expert pair

**Monsieur Frank PEETERS**, professeur à l'Université d'Anvers dans le domaine des études théâtrales et à la Artesis Hogeschool Antwerpen, expert pair

**Madame Martine SIMONIS**, secrétaire nationale de l'Association générale des journalistes professionnels de Belgique (AGJPB) et de l'Association des journalistes professionnels (AJP), expert de la profession

Il importe de préciser que les experts sont issus de régions et pays différents et n'ont pas de conflits d'intérêt avec les institutions visitées.

Chacun des experts a reçu, outre le rapport d'auto-évaluation des établissements, une documentation comprenant le «Guide à destination des membres des comités d'experts – Notice méthodologique»<sup>5</sup>, la brochure éditée par le CIUF<sup>6</sup> ainsi que divers décrets et textes légaux relatifs aux matières visées par l'exercice d'évaluation<sup>7</sup>.

Chaque expert a signé un contrat d'expertise avec l'Agence pour la durée de la mission.

Avant d'entamer les visites sur site, l'Agence a réuni les experts pour une journée complète de travail (*E-day*) afin de repréciser le contexte général de l'exercice, son cadre légal, ses objectifs et résultats

5 AEQES, *Guide à destination des membres des comités d'experts : notice méthodologique*, Bruxelles : AEQES, version provisoire de 2009, 36 pages

6 Les Universités francophones de Belgique, septembre 2008, 13<sup>ème</sup> édition

7 5 août 1995 – Décret fixant l'organisation générale de l'enseignement supérieur en Hautes Ecoles  
9 septembre 1996 - relatif au financement des Hautes Ecoles organisées ou subventionnées par la Communauté française  
31 mars 2004 – Décret définissant l'enseignement supérieur, favorisant son intégration dans l'espace européen de l'enseignement supérieur et refinançant les universités  
30 juin 2006 - Arrêté du Gouvernement de la Communauté française fixant les passerelles donnant accès aux études organisées en Hautes Ecoles

attendus ainsi que son calendrier. Une présentation du paysage universitaire en Communauté française a été assurée par un membre de l'Agence représentant les universités. Un représentant des Hautes Ecoles, délégué par le Conseil Général des Hautes Ecoles, a présenté aux experts l'enseignement supérieur organisé en Hautes Ecoles.

Les principes déontologiques – notamment la totale confidentialité des délibérations – et les responsabilités des uns et des autres ont également été rappelés. Au cours de cette réunion de travail, une première analyse collégiale des rapports d'autoévaluation a été menée.

## Lieux et dates des visites

Les visites dans les établissements concernés se sont déroulées selon le calendrier suivant :

**Facultés des Sciences économiques, sociales et politiques**, Facultés Universitaires Saint-Louis à Bruxelles, les 2 et 3 février 2010

**Faculté de Philosophie et lettres**, Université de Liège, les 11 et 12 février 2010

**Faculté de Philosophie, arts et lettres**, Université Catholique de Louvain, les 22 et 23 février 2010

**Faculté de Philosophie et lettres**, Université Libre de Bruxelles, les 4 et 5 mars 2010

**Faculté des Sciences économiques, sociales et de gestion**, Facultés Universitaires Notre-Dame de la Paix à Namur, les 15 et 16 mars 2010

**Institut des Hautes Etudes des Communications Sociales**, Haute Ecole Galilée, les 30 et 31 mars 2010

30 juin 2006 - Arrêté du Gouvernement de la Communauté française fixant les conditions d'accès aux études à l'université pour les porteurs de grades académiques délivrés hors université

18 juillet 2008 – Décret démocratisant l'enseignement supérieur, œuvrant à la promotion de la réussite des étudiants et créant l'Observatoire de l'enseignement supérieur

Une information sur les pouvoirs organisateurs, sur la structure de l'enseignement supérieur et sur les Pôles et Académies en Communauté française de Belgique

Dans un souci d'équité et d'égalité de traitement, un planning similaire a été proposé aux établissements. Quelle que soit l'entité visitée, chaque groupe de personnes (professeurs, étudiants,...) a eu, avec les experts, un temps d'entretien de durée équivalente, au *pro rata* du nombre de programmes proposés par chaque établissement.

Remarque : Les FUCaM proposent depuis 2008-2009 le bachelier et le master en Information & Communication. Dans le délai imparti (art. 10 du décret du 22 février 2008), les FUCaM ont demandé à ne pas être évalués.

## Transmission des rapports préliminaires, droit de réponse des établissements et publication des rapports finaux de synthèse

Chaque visite a donné lieu à la rédaction par le comité des experts d'un rapport préliminaire. L'objectif de ce rapport était de faire, sur la base du rapport d'autoévaluation et à l'issue des observations relevées lors des visites et des entretiens, un état des lieux des forces et faiblesses de l'entité évaluée et de proposer des recommandations pour l'aider à construire son propre plan d'amélioration.

En date du 6 mai 2010, les rapports préliminaires ont été remis aux autorités académiques et au(x) coordonnateur(s) de chaque institution. Ces dernières ont bénéficié d'un délai de deux semaines calendrier pour faire parvenir aux experts - *via* la Cellule exécutive de l'Agence - des observations éventuelles. S'il y avait des erreurs factuelles, les corrections ont été apportées. Les observations de fond ont été ajoutées au rapport des experts pour constituer le rapport final de synthèse mis en ligne sur le site [www.aeqes.be](http://www.aeqes.be) le 11 juin 2010.

## Etat des lieux et analyse transversale

Il a également été demandé au comité des experts de dresser un état des lieux de l'offre des formations INFORMATION & COMMUNICATION en Communauté française de Belgique. Cet état des lieux, présenté à partir de la page 17, contient la synthèse globale de la situation du cursus évalué en Communauté française dans le cadre du contexte européen et des défis contemporains, un relevé de bonnes pratiques et l'identification des opportunités et risques ainsi que la liste des recommandations adressées aux divers partenaires de l'Enseignement supérieur.

Au nom de son comité, le président et un membre du comité, Pascal LARDELLIER et Frank PEETERS, ont présenté cet état des lieux, le mardi 5 octobre 2010 : d'abord, aux établissements évalués, et ensuite, aux membres du Comité de gestion de l'AEQES. Chaque présentation a donné lieu à un temps de questions-réponses.

Le Comité de gestion a rédigé la partie conclusive de cette analyse transversale (voir page 43). L'analyse transversale est adressée au Ministre de l'enseignement supérieur, au CIUF, au CGHE et à tous les établissements évalués. Elle est également téléchargeable sur le site de l'Agence [www.aeqes.be](http://www.aeqes.be) depuis le 6 octobre 2010.











# Etat des lieux des formations Information & Communication

rédigé par le comité des experts

# 1. CONTEXTES ET DISPOSITIFS GÉNÉRAUX

Les éléments constitutifs du contexte belge franco-ophone émergent de la relation entre :

1. Le cadre législatif spécifique pour la Belgique francophone ;
2. La tradition universitaire en Belgique francophone ;
3. La nouveauté (relative) de l'enseignement en journalisme et en communication et des évaluations de la qualité – ce qui conduit à un manque de consensus sur les contenus curriculaires de chaque étape de la formation (bachelier et master).

A cela il faut ajouter deux autres facteurs, liés à la spécificité des professions de la communication :

4. Les transformations permanentes et rapides des professions de l'information et de la communication – ce qui entraîne des difficultés dans la définition des compétences requises par le champ professionnel ;
5. L'image sociale «mythologisée» (vague et attirante à la fois) des professions de l'information et de la communication – ce qui entraîne d'une part un intérêt soutenu des candidats et, d'autre part, une tendance au désistement après le contact avec la réalité des programmes de formation. Cet aspect des choses sera longuement développé en aval.

## 1.1. L'émergence récente d'une interdiscipline

En France, les Sciences de l'information et de la communication (SIC) ont une histoire institutionnelle et pédagogique encore récente (quarante ans à peine), au regard de la tradition scientifique et académique d'autres disciplines, inscrites dans le paysage des sciences humaines et sociales depuis le début du XX<sup>ème</sup> siècle. Une interrogation théorique sur les médiations de divers ordres -

objets de prédilection des SIC - est restée jusqu'à récemment implicite, ou inscrite dans d'autres traditions disciplinaires<sup>8</sup>. En fait, la formation en communication implique une interdiscipline, proposant un autre regard sur des objets de recherche qui ne lui sont pas spécifiques, mais qu'elle revisite dans des perspectives et avec des modes de problématisation différents.

En France, l'histoire institutionnelle et théorique des SIC a été écrite par un certain nombre d'auteurs, entre autres francophones (Boure, Winkin, Ollivier, Miège, Bougnoux, etc.). Tous s'accordent à reconnaître que si les théories de l'information-communication ont émergé dans l'immédiat après-deuxième Guerre mondiale, ces modèles, d'abord techniques (mathématique, cybernétique...) puis linguistiques et interpersonnels, appartenaient tous, en première lecture, à des champs disciplinaires non directement communicationnels, ayant été requalifiés ensuite dans cette perspective théorique, lorsqu'un «regard communicationnel» émergea, et que l'interdiscipline se constitua, d'un point de vue d'abord institutionnel puis scientifique. A ce titre, les SIC françaises résultent de la fusion institutionnelle récente des *sciences de la communication (communication science, media science...)* et des *sciences de l'information (information science)*.

Objets de recherche revisités, institutionnalisation récente et offre professionnelle évolutive et diversifiée, tel pourrait être le triptyque organisant cette interdiscipline, en tension entre sa construction théorique toujours à réaffirmer, et la palette de métiers auxquels elle prépare. Les filières dispensant des enseignements dans le domaine communicationnel sont d'ailleurs, en règle générale, de création assez récente, comparées à d'autres disciplines. Et paradoxe notable, il est à noter que souvent, ni leur légitimité académique ni leur visibilité ne sont encore gagnées, dans une société «de communication», pourtant.

8 Tous les spécialistes ne s'accordent pas pour autant sur ce point. A ce titre, les experts renvoient à Ollivier B., «Medios y mediaciones», in *Jesús Martín Barbero : Comunicación y culturas en América Latina*, : Huellas del conocimiento, N° 219, 2008, pp. 121-131, Barcelona.

## 1.2. Convergences et divergences de modèles européens de formation

La formation en INFOCOM<sup>9</sup> se présente en Europe comme un système largement hétérogène. Notons que la locution «formation en INFOCOM» couvre parfois des cursus s'écartant du noyau canonique formé par la triade «journalisme, relations publiques, publicité», tels que sciences de la documentation en France, les arts cinématographiques et du théâtre, en Grande-Bretagne et en Belgique...

Un découpage qui varie selon les pays et selon les manières de regrouper différentes disciplines explique le fait que l'expression «INFOCOM» puisse renvoyer à des métiers différents et revêtir des formes institutionnelles variées.

Selon Kopper (1993), il y a, pour une formation professionnelle, trois systèmes généraux d'accès possibles :

- a) l'accès sans condition ni restriction : l'intégration se fait au gré des représentants de la profession et la formation est dispensée de manière avant tout pratique, via la pratique directe du journalisme ;
- b) l'accès par l'intermédiaire de la formation institutionnalisée au sein des équipes de rédaction. Cette formule, appliquée surtout en Grande-Bretagne et en Allemagne, consiste à intégrer les nouveaux arrivants à des programmes de formation organisés au sein des équipes de rédaction, ou à des programmes dont le suivi est assuré par les associations professionnelles ;
- c) l'accès conditionné par l'obtention d'un diplôme: dans ce cas, la formation précède l'insertion professionnelle et elle est réalisée soit dans le milieu académique, soit dans les écoles à vocation d'enseignement supérieur professionnel (voir

principalement, Coman, 2004, 2007, Gross, 1999, Frolich, Holtz-Bacha, 2000, Mory, Stephenson, 1991, Nordenstreng, 1990, Schmidt, 1993, Terzis, 2009).

La variété des modalités de formation (à l'opposé du modèle universitaire unique valable pour d'autres professions) explique les relations ambiguës qu'entretient le système d'enseignement en INFOCOM avec les professions aussi bien qu'avec le milieu académique. Cette situation tout à fait à part engendre un modèle académique hybride. Il est caractérisé par un grand nombre d'activités semi-productives, ayant pour but l'apprentissage de certains savoir-faire pratiques, et par certains cours à caractère théorique, dont le but est de former les cadres de réflexion spécifiques de la profession (Christ, Blanchard, 1993).

Le paysage de la formation universitaire en INFOCOM en Belgique francophone (à l'exception des Hautes Ecoles) se présente de façon largement polarisée, entre une formation professionnalisante qui commence déjà au niveau du bachelier et devient dominante en master, et une formation généraliste (parfois très diversifiée) au niveau du bachelier, mais qui se prolonge en master, ce qui ne laisse qu'une place réduite à la formation professionnalisante. La tendance à proposer des programmes de bachelier construits sur des cours généraux en sciences sociales (droit, philosophie, linguistique et lettres, ce qui est la dominante dans le milieu universitaire de la Belgique francophone), et n'offrant donc que très peu de possibilité d'insertion professionnelle dans les métiers de l'INFOCOM après le bachelier, semble en contradiction avec les recommandations de la Déclaration de Bologne : «*the degree awarded after the first cycle shall also be relevant to the European labour market as an appropriate level of qualification*».

Il est probable qu'à terme, les étudiants, les parents et la Communauté française (qui subventionne ces programmes) s'interrogeront sur le bien fondé de programmes de bachelier en INFOCOM qui n'offrent, paradoxalement, pas de véritable formation

<sup>9</sup> Le comité des experts emploie le mot «INFOCOM» lorsqu'il se réfère à l'ensemble des filières évaluées et utilise la locution «Information et communication» lorsqu'il se réfère aux bachelier et master du même nom proposés à l'université et aux bacheliers et masters proposés à l'IHECS.

en INFOCOM, pour y substituer une formation générale en sciences sociales ; cette réalité soulève des interrogations fortes sur la «redevabilité» (*accountability*) des programmes de bachelier (mais aussi de certains masters) INFOCOM.

Ces caractéristiques émergent de l'intersection entre :

- le cadre législatif belge, qui assure le droit à tout détenteur d'un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur de s'inscrire dans un programme universitaire de son choix (hormis pour certaines formations) ;
- la tradition universitaire qui postule que la formation doit avoir la forme d'une pyramide. Large à la base, elle couvre des disciplines de «culture générale», puis devient pointue plus tard, étant entendu que c'est proche du «sommet» qu'on rencontre des disciplines professionnalisantes ; dans ces conditions, le modèle de Bologne a été interprété non pas comme un ensemble graduel de blocs autonomes, mais comme un ensemble compact de 5 années presque obligatoires pour arriver à détenir les compétences nécessaires à l'insertion dans les milieux professionnels.

Le comité des experts recommande de repenser les programmes de sorte que la «pyramide» classique, qui place les enseignements théoriques avant les enseignements professionnels soit modifiée. Les disciplines théoriques (qui demandent un fort investissement en termes d'effort intellectuel) seront ainsi aussi présentes en 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> années de bachelier ; et les enseignements professionnalisants (plus accessibles et plus attractifs) seront présents en 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> années de bachelier (**Recommandation 1**).

La volonté d'offrir une chance égale à tous les étudiants inscrits en INFOCOM fait que la première année de bachelier compte des centaines d'étudiants. Nombre d'étudiants quittent assez vite le programme, qui ne répond pas à leurs attentes.

Par ailleurs, les universités, confrontées à des effectifs démesurés, à un sous-staffage, au manque d'espace et d'équipements, mettent en place des mécanismes de filtrage *ad hoc*.

Les taux d'échec sont importants en première année, l'échec n'étant pas toujours généré par des cours liés directement à INFOCOM mais par des disciplines (statistiques, littérature, philosophie, etc.) éloignées des compétences spécifiques pour métiers et, par conséquent, éloignées des disciplines professionnalisantes.

Le comité des experts souligne que la recommandation précédente permettra une sélection qui s'appuiera aussi sur des compétences professionnelles, mises en valeur dans les disciplines professionnalisantes de la 1<sup>ère</sup> année de bachelier.

### 1.3. Evaluation de la qualité

#### 1.3.1. Fonctionnement et procédures d'évaluation externe de l'Agence

En ce qui concerne le cadre de l'évaluation, on doit remarquer la mise en place pertinente des procédures de travail à l'intérieur de l'AEQES. Les standards couvrent les aspects importants de l'évaluation de la qualité, l'organisation des visites est mise au point, la communication avec les experts est fluide et rapide.

Le comité des experts suggère :

- une uniformisation concernant l'utilisation successive des différents outils de travail : la fiche de travail de l'expert, la fiche pour la restitution sur place et le canevas pour le rapport final (**Recommandation 2**) ;
- la rédaction d'un *memorandum* à destination des experts qui préciserait les modalités de rédaction du rapport final de synthèse, particulièrement en ce qui concerne la mise en forme, et les modalités de travail collaboratif de l'équipe, etc. (**Recommandation 3**). Ce *memorandum* permettra d'éviter les disparités formelles entre les différents groupes d'experts, ou des situations dans lesquelles les experts ont l'impression de

se confronter à des standards ad hoc. Cette démarche éviterait l'intervention du personnel de la Cellule exécutive de l'Agence sur des textes dont la responsabilité n'incombe qu'aux experts ;

- la clarification du script des restitutions (**Recommandation 4**). Là encore, les règles sont peu spécifiées. Il n'a pas été toujours évident de discerner si la restitution devait impliquer un dialogue entre les experts et les représentants de l'institution évaluée, ou si elle devait prendre la forme d'un «simple» exposé ;
- enfin, les réponses des institutions évaluées après la restitution et après la présentation des rapports préliminaires portent-elles sur des questions d'ordre factuel ou sur le fond de l'évaluation ? Trop souvent, les experts ont eu l'impression d'être confrontés à des interventions qui relevaient d'un «droit de réponse», et qui remettaient en cause les standards de l'Agence et les contenus et conclusions de l'évaluation conduite par le comité.

Il semble donc qu'il incombe à l'Agence d'informer les institutions évaluées sur la restitution comme exercice formel n'impliquant pas forcément de dialogue ou de «droit de réponse», semblant remettre en cause les standards de l'Agence et les conclusions de l'évaluation conduite par le comité (**Recommandation 5**).

### 1.3.2. Processus d'autoévaluation, au niveau des établissements

Il faut souligner la volonté affirmée et unanime des responsables des institutions visitées d'implémenter le système et les procédures d'assurance qualité. Les réserves parfois rencontrées tiennent plus à une tradition académique d'autonomie parfois conservatrice et à un discours d'opposition à des changements imposés par la hiérarchie, qu'à un refus assumé et obstiné.

#### Bonne pratique :

Les institutions ont déjà constitué les cadres institutionnels de l'évaluation de la qualité, et elles commencent à former un personnel qualifié pour coordonner ces processus.

Les dossiers d'autoévaluation ont été, à l'exception d'un seul cas, réalisés d'une manière qui répond aux demandes de l'Agence ; les informations synthétiques de ces rapports d'autoévaluation ont été largement développées dans les annexes ; le programme des visites, très «serré», a toujours été respecté, et les différentes catégories de personnels et parties prenantes (professeurs, PATO, étudiants, anciens, employeurs) se sont montrées (à l'exception d'une institution) ouvertes au dialogue. Dans la majorité des cas, ce dialogue s'est développé sur une base de respect réciproque, ce qui a assuré des évaluations objectives, honnêtes et sincères.

L'évaluation de la qualité est en général comprise comme évaluation des enseignements par les étudiants. L'évaluation périodique des programmes par des commissions spécialisées est de son côté réalisée de manière plus aléatoire (sans rythme régulier ni critères institutionnels formalisés).

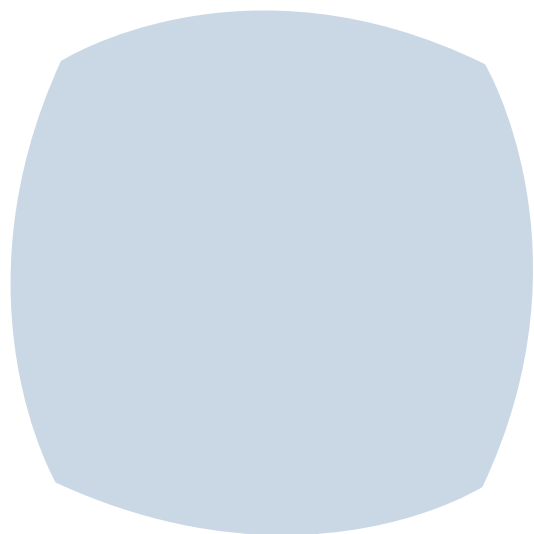
Le comité des experts recommande de développer des mécanismes d'évaluation périodique des programmes en faisant travailler sur les mêmes instruments d'évaluation de la qualité des représentants du monde académique et du monde professionnel (**Recommandation 6**).

Quant à l'évaluation annuelle des enseignants par leurs pairs, elle n'est pas appliquée. Seule une évaluation par des commissions spécifiques est utilisée pour l'analyse annuelle de la recherche ou lors des procédures de promotion. Il est à noter aussi une certaine «crainte» des professeurs par rapport à l'évaluation par les pairs, une crainte portant sur son utilité, sa faisabilité, sa justification déontologique.

Par ailleurs, il a été constaté que les réseaux d'anciens étudiants sont très peu actifs voire inexistants dans les filières évaluées, au sens large. Or, il y a là, à n'en pas douter, un «gisement de ressources» important, en termes relationnels, professionnels, logistiques, techniques... Travailler à organiser et fédérer ces réseaux permettrait d'offrir aux étudiants inscrits dans ces cursus une aide relevant de ces registres, et déjà un «esprit de corps» et une solidarité appréciables durant les études.

Les experts ont aussi pu noter l'absence d'une politique cohérente d'évaluation des services prestés par le PATO par les étudiants, comme celle de recherches sur la satisfaction des étudiants et la qualité de leur vie estudiantine.

Le comité des experts suggère d'inclure dans les outils de la gestion de la qualité les évaluations par les étudiants de la qualité de vie dans le milieu universitaire (relations avec les PATO, accès aux équipements, à la bibliothèque, qualité du flux des informations reçues, conditions de logement, etc.) **(Recommandation 7).**





## 2. L'OFFRE DE FORMATION

La cartographie des cursus, des programmes et des objectifs, pose la question de l'unité et parfois de la finalité de ces formations.

*Illustration 1 : Répartition des habilitations des formations INFOCOM en Communauté française*

|  | F<br>U<br>N<br>D<br>P | F<br>U<br>S<br>L | H<br>E<br>G | U<br>C<br>L | U<br>L<br>B | U<br>L<br>g |
|--|-----------------------|------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| <b>BA Information &amp; Communication</b>  | X                     | X                |             | X           | X           | X           |
| <b>MA Information &amp; Communication</b>  |                       |                  |             | X           | X           | X           |
| <b>MA Arts du spectacle</b>  |                       |                  |             | X           | X           | X           |
| <b>MA Communication multilingue</b>  |                       |                  |             | X           | X           |             |
| <b>BA Communication appliquée</b>  |                       |                  | X           |             |             |             |
| <b>MA Presse et information spécialisée</b>  |                       |                  | X           |             |             |             |
| <b>MA Com. appliquée spécialisée – Animation socioculturelle et éducation permanente</b> |                       |                  | X           |             |             |             |
| <b>MA Com. appliquée spécialisée – Pub. &amp; com. commerciale</b>                       |                       |                  | X           |             |             |             |
| <b>MA Com. appliquée spécialisée – Relations publiques</b>                               |                       |                  | X           |             |             |             |

## 2.1. Programmes en Information et communication (soit Information et communication, Communication appliquée, Presse et information spécialisée)

### 2.1.1. En Communauté française, des filières d'enseignement et de recherche connues et reconnues

Les filières d'enseignement en INFOCOM en Communauté française de Belgique s'inscrivent dans une solide tradition, à l'échelle de l'histoire de cette jeune discipline. Certaines (cf. Liège, Louvain-la-Neuve, Université Libre de Bruxelles, etc.) font même figures d'ancêtres ou en tout cas de précurseurs, au regard de leur date de création et de la manière dont elles se sont inscrites dans le champ académique, y acquérant une légitimité, visible à travers le nombre constant de postulants, les nombreux accords et partenariats – prestigieux pour certains – noués avec d'autres institutions, la reconnaissance par les intervenants extérieurs ou les débouchés proposés aux étudiants. Certaines de ces données ne sont pas quantifiables. Mais cette reconnaissance s'exprime sans peine lors des entretiens menés avec les différentes catégories d'acteurs des filières INFOCOM de la Communauté française et de leurs partenaires institutionnels et professionnels.

Les formations en communication se caractérisent par le rapport qu'elles entretiennent avec les autres sciences sociales d'abord, et avec les sphères professionnelles vers lesquelles elles conduisent, ensuite. L'interdiscipline INFOCOM se distingue d'autres traditions disciplinaires (sociologie, linguistique, psychologie, ...) auxquelles elle peut emprunter objets ou concepts. Les formations à la communication possèdent par ailleurs leurs contenus théoriques propres et ne sauraient être réduites à leurs finalités professionnelles. Des tensions avec les disciplines voisines et entre formation professionnelle et formation théorique caractérisent ainsi les formations en communication. Elles traversent les institutions belges francophones, ce qui ne nuit ni à leur niveau scientifique ni à leur valeur pré-professionnelle.

### 2.1.2. Un champ disciplinaire et professionnel en tension constante

Des forces centrifuges et centripètes traversent les formations en INFOCOM. Ainsi, des tensions sont perceptibles entre les programmes en Information et communication, et ceux qui veulent s'inscrire plus largement en sciences humaines et sociales. De même, une opposition existe entre les finalités spécialisées autour d'un thème et/ou d'une profession (la publicité par exemple) et les formations générales d'une part, entre la formation théorique approfondie et la professionnalisation précoce d'autre part. Enfin, certaines filières font plus volontiers le choix de l'adaptabilité que d'autres. Ces clivages structurent le paysage des filières en INFOCOM.

La question est sans cesse posée ainsi à l'interdiscipline INFOCOM et de sa base scientifique et des liens qu'elle entretient avec le monde professionnel. On voit surgir le reproche de ne pas être «assez théorique» et d'être «trop professionnelle». Les filières INFOCOM affirment reposer sur des contenus théoriques spécifiques, qui appartiennent en première lecture à la «sphère INFOCOM», et ne sont pas de simples filières techniques pré-professionnelles. Si l'étude des médias et des TIC, celle des relations interpersonnelles dans toutes leurs dimensions (linguistiques, interculturelles...) ou la communication des organisations font partie de ce socle théorique commun, il a parfois été constaté que les contenus de certains programmes n'entretenaient qu'un lien éloigné avec la communication.

Si certains savoirs spécifiques qui apportent des compétences précises se justifient dans une perspective professionnelle, on peut douter de l'identité disciplinaire d'un diplôme quand, en dépit d'un affichage INFOCOM, les enseignements de théâtre, «multilingue» ou de «mathématiques et statistiques» représentent une part prépondérante du programme. Le même doute est justifié quand les enseignements en «théories de l'information-communication» ne commencent qu'en 3<sup>ème</sup> année.

#### Bonne pratique :

Il a été globalement constaté une articulation «recherche/enseignement» solide.

Le comité des experts propose donc aux filières évaluées de consolider leur ancrage effectif en communication, de manière à ne pas délivrer de diplômes en communication sans offrir de contenus correspondant à cet affichage (**Recommandation 8**). Les étudiants s'inscrivent en effet à des filières au vu de cet affichage en pleine méconnaissance du caractère réel d'exercice des professions, parfois en décalage avec leur indéniable attractivité.

Les évolutions très rapides des métiers de la communication et du journalisme posent la question permanente de l'adéquation des programmes aux débouchés professionnels. Un équilibre adéquat entre pratique et théorie fonde la pertinence des programmes. Ces évolutions se traduisent par des tensions permanente entre :

- polyvalence et spécialisation ;
- multidisciplinarité et ancrages centrés sur une discipline ;
- formation théorique importante et savoir-faire immédiatement opérationnel.

Afin de prendre en compte efficacement les évolutions des métiers liés à la communication, il est essentiel que les lieux de formation entretiennent des contacts continus et approfondis avec les milieux professionnels. Ces contacts existent à divers degrés mais ils n'interviennent quelquefois qu'assez tard dans le cursus. Le comité des experts a constaté à ce sujet des disparités profondes. Dans certains établissements, les représentants des professions sont intégrés à la formation, dans d'autres, leur contribution est largement ignorée ou considérée comme inutile. Quand ils sont confrontés à cette dernière situation, les étudiants expriment, presque à l'unanimité, un mécontentement suscité par la méconnaissance des métiers et du marché du travail. Dans le premier cas, au contraire, des formations «transversales», des formations «par projet» permettent le contact avec les professionnels et jouent un rôle important à la satisfaction générale.

Le comité des experts conseille d'intégrer systématiquement des professionnels dans les équipes pédagogiques, de les faire participer à l'actualisation des programmes, de développer les séminaires à destination des étudiants et des enseignants portant sur les professions et métiers de la communication, les conditions d'exercice réel de ces professions (exigences, statut pécuniaire, social et fiscal, gestion des droits d'auteur, etc.) et sur la rareté des débouchés (**Recommandation 9**). La relative ignorance des contingences du marché de l'emploi est souvent liée à l'absence de suivi des diplômés. Les taux d'insertion sur le marché de l'emploi sont en ce cas souvent extrapolés, en l'absence de données réelles. L'existence de réseaux d'anciens et le suivi systématique des parcours professionnels des anciens étudiants permettent une connaissance actualisée en permanence des débouchés professionnels et de l'évolution des métiers.

#### Bonnes pratiques en matière de liens avec les milieux professionnels :

- les mémoires-projets, qui constituent une première immersion importante dans la vie professionnelle ;
- les stages, qui jouent un rôle-charnière essentiel entre les lieux de formation et les milieux professionnels ;
- la «pédagogie par modèles», qui, à travers la présence de noms «prestigieux» des mondes du journalisme, de la publicité et des relations publiques, renforce la compréhension des pratiques professionnelles ;
- le «maillage», qui, par une intégration verticale des disciplines permet une progression continue des connaissances de la première année à la dernière année des études.

Globalement, les formations en INFOCOM de niveau universitaire devraient être d'autant plus attentives à ces aspects que leurs diplômés entrent en concurrence, sur le marché de l'emploi, avec des étudiants issus de bacheliers professionnalisants de type court issus des Hautes Ecoles, donc de filières souvent comparables. Ces bacheliers n'ont pas été inclus dans cette évaluation, ce que

les experts regrettent, car cela aurait permis une évaluation complète de la filière INFOCOM.

Le comité des experts estime que l'articulation entre les formations et les métiers liés aux médias, aux relations publiques, à la communication d'entreprise et à la publicité est rarement expliquée. Certains diplômés, recrutés sur des emplois dans les différents secteurs de la communication ou de l'industrie de la publicité, disent se voir obligés de s'adapter et se former empiriquement, «sur le tas». On peut estimer que dans ce cas, les cours et ateliers permettant leur insertion professionnelle sont encore trop peu nombreux ou mal adaptés.

En conclusion, le comité des experts recommande d'accroître le nombre des disciplines professionnalisantes, d'intégrer davantage les représentants «prestigieux» des professions dans des ateliers ou à travers d'autres formules pédagogiques (**Recommandation 10**).

#### 2.1.3. L'offre en langues

La connaissance des langues est stratégique pour les diplômés de la filière en Communauté française, qui sont amenés à travailler dans des milieux multilingues (Bruxelles, capitale européenne, et la Belgique comptent trois langues officielles et le marché de l'emploi est exigeant sur ce point). Ainsi, les masters en Communication multilingue reconnaissent que le premier vecteur d'employabilité de leurs diplômés est l'élément «langues» et non l'élément «communication» de la formation.

L'offre en langues dans les filières INFOCOM est très contrastée selon les lieux. Les situations observées vont d'une indigence de fait à une offre très spécialisée. Les enseignements tiennent rarement compte des connaissances déjà acquises par les étudiants lors de leurs humanités, en l'absence d'une offre diversifiée selon les niveaux. Enfin, on se repose trop souvent sur des organismes de formation externes aux filières.

Il serait bénéfique d'envisager des cours en langues étrangères portant sur des contenus liés à la communication, et dispensés par des *native speakers* (**Recommandation 11**). Le développement

des échanges d'enseignants dans le cadre d'Erasmus Belgica permettrait de donner suite à cette recommandation (**Recommandation 12**).

#### 2.1.4. Le référentiel des compétences à acquérir par les étudiants

Les référentiels de compétences à acquérir par les étudiants posent plusieurs types de problèmes. Ils ne sont pas toujours explicitement détaillés, ce qui n'aide pas les étudiants à effectuer leurs choix de formation en pleine connaissance de cause. Dans certains cas, les professeurs ne détaillent au début de leurs cours qu'oralement des objectifs qui ne visent que des contenus (et non des compétences proprement dites).

Comme on l'a noté plus haut, il existe diverses positions quant à la professionnalisation des filières et leur structuration autour de connaissances académiques. Certains établissements organisent la formation à partir d'un «compagnonnage» auprès de professionnels chargés de transmettre les pratiques des métiers. D'autres choisissent de la structurer à partir de compétences disciplinaires classiques.

Dans ce second cas, les conceptions de l'interdiscipline sont plus ou moins élaborées. Les réponses des établissements peuvent aussi être conditionnées par les problèmes que pose le volume des effectifs à gérer en 1<sup>ère</sup> année de bachelier.

Le comité des experts a ainsi relevé des situations dans lesquelles, de l'avis même de nombreux acteurs, l'organisation de la première année de bachelier semble plus viser à une formation généraliste en sciences humaines et sociales, voire en mathématiques, qu'à l'acquisition de compétences en information et communication. Dans un cas, un seul et unique enseignement de communication est proposé en première année de bachelier.

Cette situation tend à dominer quand la filière Information et communication est dispensée au sein d'une faculté relevant d'une autre discipline. Il arrive même que la 1<sup>ère</sup> année de bachelier en

Information et communication soit fusionnée avec un autre domaine disciplinaire, (philosophie, lettres, sciences économiques...). La lisibilité de la discipline pour les étudiants en devient plus problématique.

Le comité des experts rappelle à cet égard qu'une vision interdisciplinaire ne saurait consister en une simple accumulation de cours de disciplines différentes. Dans ce cas de figure, chaque discipline garde ses exigences en termes d'acquisition des compétences, ce qui rend la situation de l'étudiant d'autant plus difficile, alors même qu'aucune visée communicationnelle ne se construit.

Une formation interdisciplinaire en Information et communication suppose l'acquisition de compétences liées à différentes disciplines et compétences (comme l'observation ethnographique, la rédaction de brèves, l'infographie ou l'analyse sémiologique) qui doivent toujours être systématiquement et explicitement mises au service d'une approche communicationnelle, en termes d'analyse et de production.

Structurées, particulièrement au niveau de la première année de bachelier, autour de ces deux tensions qui ne sont pas propres à la Communauté française, les différentes filières Information et communication pourraient à cet égard réaliser un effort particulier qui devrait viser trois objectifs :

- Une explicitation des compétences visées dès la première année de bachelier par chacun des enseignements proposés ;
- Une mise en relation explicite de chacun de ces enseignements à la fois avec les perspectives offertes par les débouchés professionnels visés et avec les savoirs académiques dispensés ;
- Une articulation claire des savoirs disciplinaires dispensés (droit, économie, sémiologie, langues etc.) au projet général de formation en information et communication visé (relations publiques, journalisme, publicité, ou autre champ professionnel lié à l'Information et communication) (**Recommandation 13**).

Le «sous-staffage» constaté dans la grande majorité des programmes pèse sur la qualité de la formation et sur l'homogénéité de l'évaluation des étudiants. Ce sous-staffage ne se manifeste pas seulement

au niveau du nombre des postes didactiques. Il prend aussi la forme d'un manque visible de ressources humaines disponibles. Un certain nombre d'enseignants exercent dans différents établissements. À Bruxelles, certaines formations doivent aller chercher des crédits dans d'autres programmes. Encore ne s'agit-il pas là de cours alternatifs ou de formations complémentaires. Ce sont des enseignements propres à INFOCOM que les étudiants ne peuvent pas toujours suivre sur place. Un programme complet en Publicité est ainsi annoncé comme offert par une Université, alors que les étudiants doivent suivre des cours dans un autre établissement, éloigné en termes de «distance/temps» et difficile d'accès.

Les experts ont constaté que les descriptifs de cours ne donnent souvent que peu d'informations sur les critères d'évaluation, qui sont définis en termes des modalités (examen, projet, etc.), mais rarement en termes de critères. Les étudiants déplorent ce manque de transparence dans les critères d'évaluation.

Les experts recommandent de détailler les formes d'évaluation en termes de compétences visées par une discipline et d'en préciser au mieux les critères d'évaluation (**Recommandation 14**).

Enfin, pour ce qui est de l'organisation des stages, on constate une forte organisation en aval (cahiers de stage, rapport du maître de stage, commission des enseignants qui assurent l'évaluation finale,...), mais une faible réflexion en amont sur les compétences à acquérir et les activités spécifiques à remplir lors des stages ; les responsables académiques des stages ne semblent pas disposer d'un référentiel des activités à réaliser et des compétences à acquérir.

Les experts suggèrent de mener, en concertation avec les professionnels, une réflexion sur :

- la définition des compétences que requiert chaque fonction dans un champ professionnel ;
- la manière de les aborder dans les différentes étapes des cursus.

Ceci permettra d'organiser leur acquisition d'une manière graduelle au fil des années d'études (**Recommandation 15**).

## 2.2. Master en Communication multilingue

Le comité exprime un certain nombre de doutes relatifs au master Communication multilingue : a-t-il sa place en tant que master dans sa forme actuelle ? Ce qu'un étudiant exprimait en ces termes : «Il faut déjà maîtriser les langues avant d'entrer dans le master». Il apparaît souhaitable d'offrir plus de cours de communication, domaine dans lequel, selon les étudiants, la carence est générale à l'heure actuelle. Il conviendrait en revanche de limiter le nombre de langues, tant que le personnel *ad hoc* n'a pas été recruté. Le caractère «orphelin» de ce master implique que (trop) de cours «généralistes», «introductifs» relèvent davantage d'un niveau de bachelier que de master ce qui contribue à diminuer la valeur du diplôme et de la formation par rapport à d'autres cursus «multilingues» à l'étranger.

L'ambiguïté de l'appellation «Communication multilingue» pose un autre type de problèmes. Si on se trouve face à des programmes de formation multilingue, sont principalement visées les compétences linguistiques, et le niveau de compétences dans les métiers de la communication reste faible. Or, les attentes des employeurs, au vu de la dénomination du diplôme, portent sur une formation en communication avec une valeur ajoutée en langues.

Un des défis pour l'avenir est donc d'établir au plus tôt un cadre de recherche propre à cette formation, au sein duquel la spécificité de la formation et l'équilibre entre l'aspect linguistique et l'aspect communication seront mis en valeur (**Recommandation 16**). Les experts recommandent de favoriser une posture réflexive par rapport aux pratiques professionnelles en communication et de clarifier le référentiel de compétences, tout en repensant la place de la communication en tant que discipline scientifique au sein du programme (**Recommandation 17**).

Ce master doit se distinguer clairement d'une «simple» formation en langues. Afin d'atteindre cet objectif au plus vite, le comité des experts recommande d'intensifier l'axe communicationnel, notamment *via* des formes de collaboration avec des partenaires belges tant francophones que néerlandophones (**Recommandation 18**). Ils suggèrent également de pratiquer un *benchmark* international, afin d'améliorer les parties du programme pouvant l'être (**Recommandation 19**).

Pour l'apprentissage des langues, le développement d'accords et de collaborations avec les hautes écoles et les universités qui offrent des cursus de traduction et d'interprétation est souhaitable (**Recommandation 20**).

Enfin, il conviendrait d'investir davantage dans le recrutement de personnel spécialisé (**Recommandation 21**). Les programmes comportent encore en effet de nombreux cours non spécifiques aux métiers visés (littérature, linguistique, etc.).

Le comité des experts prend acte de la qualité des stages effectués par les étudiants de ce master.

### 2.3. Master en Arts du spectacle

Les masters en Arts du spectacle reflètent eux aussi le caractère profondément hétérogène des formations INFOCOM en Communauté française. Ils combinent l'apprentissage de certains savoir-faire pratiques et l'offre de cours à caractère théorique.

Le master en Arts du spectacle comprend 120 ECTS et est offert dans trois universités. Il s'agit de masters dits «orphelins», c'est-à-dire sans bachelier correspondant.

Les différences entre les trois formations sont cependant considérables.

L'Université de Liège propose une formation conjointe dans le domaine du spectacle vivant (théâtre, danse, etc.) et du spectacle enregistré (cinéma, vidéo, etc.), ce qui est considéré par cette entité comme un atout car, selon elle, seule la comparaison entre ces registres et leurs moyens permet de développer une pédagogie adaptée à la bonne compréhension des enjeux impliqués.

A *contrario*, l'Université Libre de Bruxelles voit

précisément dans ce «tronc commun» un obstacle important à l'homogénéité de chacun de ces domaines dont la séparation est dès lors argumentée.

Enfin, l'Université Catholique de Louvain se concentre exclusivement sur le spectacle vivant et, à l'intérieur de celui-ci, sur le théâtre.

Le comité des experts respecte la diversité des approches. Il recommande toutefois que les choix posés soient davantage explicités, notamment en termes de compétences finales, à l'attention des étudiants (**Recommandation 22**).

Le comité des experts estime que les programmes se présentent davantage comme une mosaïque de cours et regrettent de n'avoir pas repéré d'approche méthodologique cohérente, qui s'appuierait sur des enseignements spécialisés.

Trop de cours d'un niveau introductif sont présents au sein des programmes, ce qui peut engendrer un manque d'intérêt chez les étudiants.

Par ailleurs, la mise en place de l'Erasmus Mundus à l'ULB a rendu plus visibles certaines difficultés qui apparaissent lorsque l'on rassemble, au sein d'un master «orphelin», les étudiants de ce programme «ULB» et des étudiants provenant d'autres masters (lesquels peuvent avoir suivi un bachelier spécifique dans ce domaine).

Le comité des experts recommande aux institutions de réfléchir à la faisabilité d'un cursus complet (bachelier et master) en prévoyant un programme de bachelier assez large pour intégrer à la fois le spectacle vivant et le spectacle enregistré.

À ce titre, les experts soulignent que la plupart des programmes d'études théâtrales en Europe (Vienne, Berlin, Paris 3, Amsterdam) se composent d'un bachelier (180 ECTS) et d'un master (120 ECTS). Ils comportent en outre des écoles doctorales avec des champs de recherche clairement définis et identifiés. De même, en Communauté flamande, à Anvers et à Gand, les masters en arts du spectacle (composés actuellement de 60 ECTS, mais en cours d'adaptation pour passer à 120 ECTS) sont précédés d'un bachelier (180 ECTS).

Les trois formations proposées en Communauté française se veulent académiques avant tout, et

non artistiques. Mais on constate que la pratique prend une place considérable non seulement dans la formation (stages, ateliers) mais aussi à travers les débouchés possibles présentés dans les brochures : metteur en scène, scénographe, scénariste, producteur de spectacles, acteur, dramaturge,...

Le comité s'interroge sur cette «double articulation» (théorie-pratique) : offre-t-elle vraiment une valeur ajoutée ou, au contraire, dilue-t-elle le programme ?

Reste à savoir pourquoi le master en Arts du spectacle est proposé dans le domaine Information et Communication<sup>10</sup>. Le comité des experts recommande de repenser l'appartenance de la formation en Arts du spectacle au domaine Information et Communication et aux facultés de Philosophie et Lettres (**Recommandation 23**).

Le comité des experts apprécie la présence de cours tels que *techniques de gestion, organisation des entreprises culturelles, droit, etc.*, mais estime que ces enseignements ne justifient que très partiellement le rattachement de ces masters au champ INFOCOM. Il existe, en Belgique et ailleurs, des masters dédiés à la *gestion culturelle* dans lesquels ces cours occupent une position centrale, tandis qu'au sein du master en Arts du spectacle, ils n'ont qu'un caractère introductif.

Les responsables doivent tout faire pour convaincre les gestionnaires de l'université que la création de programmes de masters ne suffit pas à définir une stratégie de survie entre facultés et universités et qu'il est important d'assumer les conséquences financières que ces créations impliquent (**Recommandation 24**).

Un autre défi est posé par la nécessité de collaborations plus étroites entre les trois formations universitaires en dépit de leurs divergences. Il importe de «franchir les lignes de démarcation» qui séparent les universités des écoles supérieures des arts, afin de créer des synergies dans certains domaines ou sous-domaines de la formation Arts du spectacle (**Recommandation 25**).

Comme dans d'autres programmes en INFOCOM, le sous-staffage pose problème dans le master Arts du spectacle. Il est impossible d'assurer une formation de haut niveau, de s'investir dans la recherche et de rendre des services à la collectivité avec si peu de personnel académique. Une trop grande charge d'enseignement confiée à une seule personne empêche tout investissement dans la recherche. Elle nuit à la nécessaire diversité des enseignants, insuffisamment garantie par les seules invitations de professeurs étrangers qui risquent de devenir indispensables à la survie du programme. Il s'agit donc d'offrir une formation cohérente, pointue, de niveau «master», malgré des ressources limitées.

#### Bonnes pratiques concernant le master en Arts du spectacle :

- Le lien étroit avec la pratique, malgré le risque qu'il fait courir (cf. *supra*), est certainement un atout quand ce contact est intégré au reste du cursus et quand les praticiens sont informés des objectifs généraux du programme.
- Les liens déjà établis ou en construction avec d'autres programmes comme Erasmus, Erasmus Belgica, Erasmus Mundus sont de bonnes réponses aux problèmes posés par une masse critique, parfois à peine atteinte, faute de moyens.

Le comité des experts souligne l'opportunité que représentent les synergies possibles entre les trois formations dans la Communauté francophone avec des partenaires en Communauté néerlandophone et à l'étranger. La présence de festivals importants à Bruxelles et à Anvers (Kunsten Festival des Arts, Theater festival, Kaaitheater, etc.) offre aux étudiants la possibilité d'assister à des productions de grande qualité, voire de réaliser des stages dans ces lieux de rencontre internationaux. La proximité relative de grands centres urbains ayant une tradition ancienne dans le domaine des spectacles (Paris, Amsterdam, Lille, la région de la Ruhr, voire Berlin, Londres, Munich, etc.) permet aux étudiants et aux enseignants d'élargir leurs horizons.

10 Dans son acception du décret du 31 mars 2004.

Cependant, les risques sont clairs. Le sous-staffage et le manque de moyens peuvent menacer la pérennité du programme. L'absence de programmes cohérents d'un niveau master, quant à elle, pourrait nuire à l'attractivité du programme.

En conclusion, le comité des experts recommande que :

- les trois masters envisagent des possibilités de mutualisations de divers ordres, tout en établissant ou intensifiant les contacts existant avec les collègues de la Communauté flamande (**Recommandation 26**) ;
- les responsables de ces filières s'interrogent sur leur place actuelle au sein du domaine INFOCOM (**Recommandation 23**) ;
- l'articulation «théorie-pratique» s'appuie sur une réflexion méthodologique approfondie (**Recommandation 27**) ;
- les responsables s'interrogent sur la nécessité et la faisabilité d'un bachelier spécifique en Arts du spectacle (**Recommandation 28**).

### 3. INFOCOM, COMME CHAMP THÉORIQUE ET PROFESSIONNEL

#### 3.1. L'information et la communication : clichés, chimères et réalité...

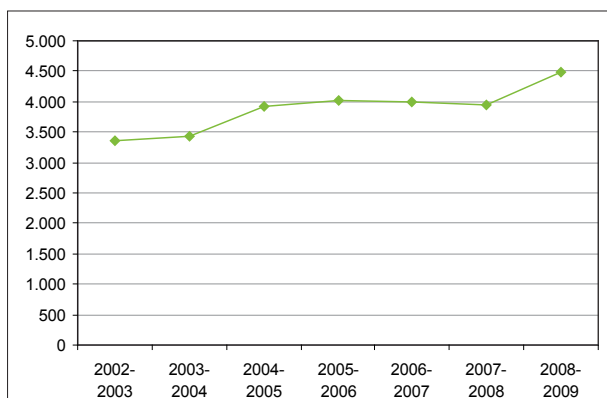
Le comité des experts a pu constater combien les filières en INFOCOM bénéficient en règle générale d'une image positive, qui n'est pas sans incidences sur la perception qu'en ont leurs (futurs) étudiants. Loin de leurs aspects théoriques et techniques, les études en «communication», jouissent d'une fausse réputation de facilité et séduisent au premier abord. Cette attractivité de façade explique des désillusions, quand la réalité des études prend le pas sur l'apparente facilité.

Ces représentations en partie erronées expliquent l'engouement que ces cursus suscitent (cf. illustrations 2, 3 et 4), et les déboires qui peuvent découler de choix erronés de filière. Des milliers d'étudiants optent chaque année pour des études en communication sans s'être renseignés de manière rigoureuse et objective sur les cursus, les programmes et les débouchés qui leur sont liés. Leur plan de carrière semble viser des professions à la mode, pour lesquelles la simple intégration de filières INFOCOM constituerait le sésame. Nombre d'étudiants pensent devenir des journalistes en vue, des «conseillers en image» influents ou des publicitaires en vogue. On pourrait établir un parallèle avec des étudiants des filières du tourisme qui penseraient que leurs études leur permettraient de devenir globe-trotter...

11 Les effectifs pris en compte dans ce rapport sont les étudiants inscrits dans les cursus visés en vue de l'obtention des grades de bachelier et de master (à partir de 2004-2005) ainsi que les étudiants inscrits dans les cursus correspondants tels que définis par l'arrêté du 19 mai 2004, à savoir : pour les cursus du 1er cycle : «candidature en philosophie et lettre : information et communication», «candidature en sciences sociales :

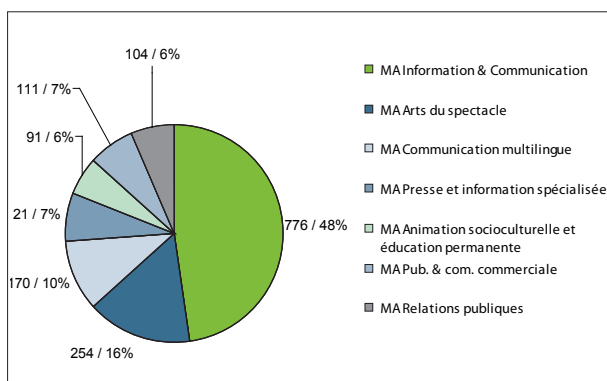


Illustration 2 : Evolution du nombre d'étudiants inscrits dans les programmes Information & Communication en Communauté française entre 2002-2003 et 2008-2009<sup>11</sup>



Source : CReF<sup>12</sup>, SATURN et IHECS (RAE)

Illustration 3 : Effectifs inscrits dans les programmes Information & Communication en 2008-2009 par master



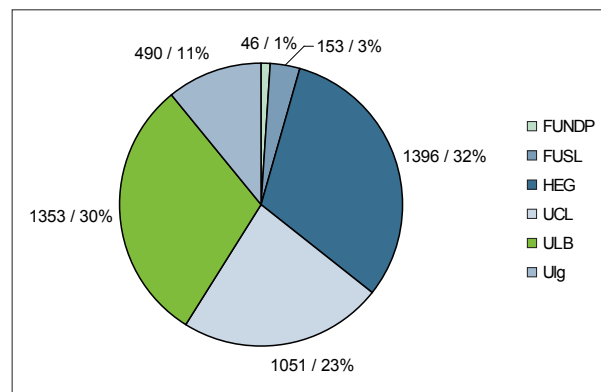
Source : CReF<sup>13</sup> et IHECS (RAE)

information et communication» et pour les cursus du 2e cycle : «licence en information et communication» et «licence en arts du spectacle».

12 [http://www.cref.be/Annuaire\\_2009.htm](http://www.cref.be/Annuaire_2009.htm) [consulté online le 11 juin 2010]

13 Ibid.

Illustration 4 : Répartition des étudiants inscrits dans les programmes Information & Communication par établissement en 2008-2009



Source : CReF<sup>14</sup> et IHECS (RAE)

Les mots «information» et «communication» caractérisent une époque et une société qui s'autoproclament «de communication». Leur image est d'autant plus valorisée qu'elle est associée au progrès technique et médiatique, à l'ouverture culturelle et à la démocratie. L'expression «TIC» (Technologies de l'Information et de la Communication) utilisée pour Internet ne permet en rien de clarifier les concepts.

Les médias et les TIC, la publicité, les stratégies de communication dans les organisations, le conseil en stratégie d'image, sont quelques-uns des secteurs professionnels, *a priori* valorisants, auxquels forment les études en INFOCOM. Ces secteurs d'activité bénéficient d'une image sociale et médiatique largement survalorisée au regard des réalités du terrain, pour ceux qui l'atteindront, une fois leur diplôme en poche. Une réalité plus contrastée et plus complexe caractérise le «champ communicationnel», dès lors qu'on entre de plain-pied dans ses réalités théoriques, pédagogiques et professionnelles, et qu'on dépasse ses clichés et autres effets de mode.

Par-delà la crise des débouchés d'un secteur qui ne peut pas absorber toutes les promotions de diplômés, le travail au quotidien, dans ces

14 Ibid.

secteurs, connaît aussi des aspects techniques, routiniers, peu gratifiants, à mille lieues de ces représentations colportées par les médias, juges et parties en l'occurrence.

INFOCOM, comme champ théorique, pédagogique et secteur professionnel, est en évolution constante. Les professions sont marquées par de permanentes recompositions et mutations socio-économiques, organisationnelles, technologiques. L'enseignement théorique et professionnel de la communication doit tenir compte de cette situation, afin d'être en phase avec la réalité (**Recommandation 29**). Cette exigence d'adaptabilité, passionnante en soi, complexifie la donne pour les institutions qui enseignent la communication et forment à ses métiers.

Le comité des experts recommande aux départements concernés d'effectuer en amont du recrutement un travail conséquent d'information et d'orientation des étudiants, afin que ceux qui optent pour les filières INFOCOM le fassent en connaissance de cause. Ce travail, qui existe, doit être renforcé et systématisé afin de donner aux jeunes souhaitant embrasser ces filières et ces carrières une information précoce, claire et objective (**Recommandation 30**). Il est paradoxal de constater que les filières INFOCOM semblent avoir des difficultés à «informer» et «communiquer» clairement sur ce qu'elles font, et sur ce qu'elles sont.

Le confort de travail au quotidien pour les enseignants et les étudiants dépend d'un juste équilibre entre ressources matérielles et pédagogiques disponibles, et d'un effectif raisonnable d'étudiants, qui permette d'utiliser ces moyens à bon escient.

**Bonne pratique :**

Organisation de «Journées-Portes ouvertes», sites Internet donnant des informations sur les programmes, contacts avec des établissements secondaires.

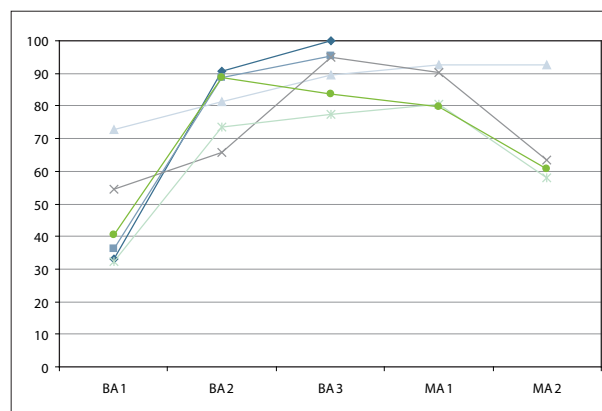
Une information claire et accessible devrait être disponible de manière actualisée (cf. les sites «en ligne») et rencontrer les jeunes publics qu'elle sensibilisera à la réalité (**Recommandation 30**).

### 3.2. Taux d'abandon et d'échec, stratégies d'aide à la réussite

La réussite des étudiants, en particulier durant leurs deux premières années d'étude, est un facteur fondamental de la qualité de l'enseignement supérieur.

Les deux premières années représentent un défi majeur pour les filières INFOCOM. Les taux de réussite y vont de quelque 30% à 72,7%, ce qui représente inversement des taux d'échec (abandon ou redoublement qui vont de 70% à 28%).

Illustration 5 : Taux de réussite par année d'études en 2007-2008 par établissement (schéma anonymisé) <sup>15</sup>



Source : calculé sur la base des données du CReF et des rapports d'autoévaluation

Illustration 6 : Taux de réussite minimaux et maximaux par année d'études en 2007-2008 <sup>16</sup>

|             | Min. | Max. |
|-------------|------|------|
| <b>BA 1</b> | 32,3 | 72,7 |
| <b>BA 2</b> | 65,6 | 90,5 |
| <b>BA 3</b> | 77,3 | 100  |
| <b>MA 1</b> | 79,6 | 92,6 |
| <b>MA 2</b> | 57,8 | 92,6 |

Source : calculé sur la base des données du CReF et des rapports d'autoévaluation

<sup>15</sup> Idem.

<sup>16</sup> Idem.

On peut considérer que, si les situations de départ sont de même nature, les réponses données par les différentes institutions relèvent de logiques distinctes. Il est intéressant d'observer, à cet égard, que l'établissement qui offre les meilleures chances aux étudiants de ne pas échouer durant leur première année souffre toutefois d'un sous-staffage relatif qui maintient le nombre de cadres titulaires encore en-dessous de la masse critique nécessaire et impose une densité de travail hebdomadaire proche des conditions de l'exercice professionnel. Mais la motivation des étudiants dans ces conditions difficiles permet de limiter les taux d'échec.

Au contraire, dans d'autres établissements, le sentiment est généralisé tant parmi les enseignants que chez les étudiants, d'une première année de bachelier destinée en grande partie à éliminer un nombre d'étudiants conséquent. Il va sans dire que cette situation est dommageable en termes d'image de la discipline et du champ.

Les experts ont noté que les situations pédagogiques, très diversifiées, témoignent de choix divergents, dont certains favorisent plus la réussite que d'autres.

Ici, des cours d'écriture en français, destinés à des étudiants manifestant des difficultés de rédaction, fonctionnent par groupes de 90 étudiants, tandis que des groupes de projets sur les médias fonctionnent ailleurs avec des groupes de 4 ou 5 étudiants... Là, les cours de langues rassemblent une trentaine d'étudiants, alors qu'ailleurs, le *podcast* des cours et l'utilisation du laboratoire de langue sont utilisés à plein...

### 3.3. Stages, liens avec la réalité professionnelle

La plupart des établissements évalués organisent un ou des stages, mais ici également l'offre varie fortement (durée, fréquence, encadrement, exploitation, etc.). Ces stages constituent un moment de formation à part entière. Les programmes devraient dès lors être conçus de manière à donner aux étudiants la possibilité de se consacrer entièrement

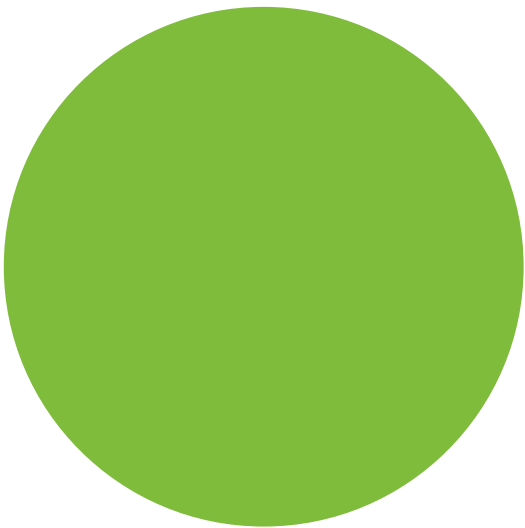
à leur stage, en veillant à les organiser en dehors des périodes de cours ou si ce n'est pas possible, en permettant aux étudiants de suivre leurs cours à distance, notamment par le développement de l'*e-learning*.

Même s'il est essentiel de développer les liens avec les milieux professionnels dès le bachelier (éventuellement par le biais de stages courts), les stages de longue durée devraient être réservés aux masters. Il est préférable de donner la possibilité aux étudiants de suivre plusieurs stages moins longs dans différents lieux, plutôt qu'un seul long stage. Enfin, les établissements doivent s'assurer que les stages proposés font l'objet *in situ* d'un suivi approprié par les maîtres de stage ou les équipes professionnelles. Il semble important de rappeler qu'il faut éviter des stages à finalité trop productive : trop d'entreprises ou d'institutions accueillant des stagiaires considèrent ces étudiants comme une main d'œuvre gratuite et malléable, sans pourvoir à un encadrement ni à une formation adéquats. Le comité des experts recommande des contrats clairs en termes d'attentes pour le stagiaire et d'offre d'activités par le lieu de stage (**Recommandation 31**).

De même, il suggère qu'en cas de soutenance d'un rapport oral de stage, le maître de stage ait la possibilité d'être invité (**Recommandation 32**).

#### Bonnes pratiques dans l'organisation des stages :

- mise à disposition d'une base de données des stages possibles et répartition des stages de manière individualisée ;
- énonciation de critères d'évaluation clairs donnés à l'étudiant et au maître de stage ;
- rencontre annuelle et collective avec les maîtres de stage ;
- préparation poussée en amont du stage et débriefing complet en aval.



## 4. BILAN SYNTHÉTIQUE

### Points forts

- ✓ Des départements pour la plupart bien ancrés dans le paysage académique, jouissant d'une antériorité, d'une visibilité et d'une légitimité affirmées
- ✓ Une réelle reconnaissance de ces départements de la part des différentes catégories d'acteurs des filières INFOCOM de la CFB
- ✓ Une image de l'INFOCOM très valorisante, garantissant une attractivité continue et soutenue de ces filières
- ✓ Des pédagogies innovantes, des liens affirmés avec le monde professionnel (stages, intervenants professionnels dans les cursus, etc.)
- ✓ Une bonne (voire excellente, souvent) articulation «enseignement / recherche»
- ✓ Des infrastructures (localisation des départements, salles de cours, bibliothèques, équipements, etc.) la plupart du temps confortables et fonctionnelles, offrant aux étudiants un grand confort d'études et d'exercices
- ✓ Un éventail de stages conséquent, riche, varié, offrant des «immersions professionnalisantes» très utiles et appréciées
- ✓ Des liens souvent forts liant la plupart des départements au tissu professionnel de la communication, des médias, de l'art, du spectacle. Relations d'ailleurs symbolisées par des chargés de cours professionnels connus, reconnus et appréciés

### Points d'amélioration

- ✓ Extrême hétérogénéité de la formation en CFB
- ✓ Des départements souvent sous-staffés
- ✓ Taux d'échec (très) important en 1<sup>ère</sup> année de bachelier, largement généré par des enseignements «non INFOCOM»
- ✓ L'image INFOCOM est «vampirisée» par des représentations et des clichés «mythologisés», qui peuvent desservir les filières
- ✓ Une image de l'INFOCOM paradoxalement floue, une identité (théorique, pédagogique, professionnelle) encore souvent à trouver et/ou à réaffirmer
- ✓ Un équilibre «théories/pratiques» souvent difficile à trouver au sein des programmes et au fil des cursus
- ✓ Des référentiels de compétences souvent peu clairs
- ✓ Des programmes d'enseignement parfois disparates, ayant parfois peu de liens avec l'intitulé «information-communication»
- ✓ Des masters en Communication multilingue en profonde quête d'identité
- ✓ Réseaux des anciens étudiants (*alumni*) inexistants, ou trop peu actifs

### Opportunités

- ✓ L'information et la communication au sens large ont le vent en poupe dans une société dite précisément «d'information et de communication»
- ✓ Un développement professionnel de ce secteur garantissant recrutements, crédits, recherches, etc. dans les années à venir
- ✓ Des synergies à établir entre les formations de la CFB et des partenaires en Communauté néerlandophone et à l'étranger
- ✓ La plupart des villes dans lesquelles ces départements ou diplômes sont ancrés jouissent de solide réputation de carrefours (inter)culturels, politiques, linguistiques, professionnels, etc.
- ✓ Synergie à trouver entre les formations expertisées, notamment par thématiques professionnelles et pédagogiques, recherche, etc.

### Risques

- ✓ «Folklorisation» de ces filières et de ces études, à cause d'une carence identitaire, ou d'une posture «schizoïde» (professionnalisation versus théorie)
- ✓ Transformations permanentes et rapides des professions ; d'où la difficulté à définir durablement les compétences requises, et à transmettre
- ✓ Saturation du marché de l'information et de la communication à terme ?

## 5. RECAPITULATIF DES RECOMMANDATIONS

| N°                 | Récapitulatif des recommandations  | Responsables des programmes | Institutions | Agence qualité | Gouvernement de la CF |
|--------------------|--|-----------------------------|--------------|----------------|-----------------------|
| N°1<br>Page<br>20  | Repenser les programmes de sorte que la «pyramide» classique, qui place les enseignements théoriques avant les enseignements professionnels soit modifiée.<br>Les disciplines théoriques (qui demandent un fort investissement en termes d'effort intellectuel) seront ainsi aussi présentes en 2ème et 3ème années de bachelier ; et les enseignements professionnalisants (plus accessibles et plus attractifs) seront présents en 1ère et 2ème années de bachelier. |                             |              |                |                       |
| N° 2<br>Page<br>20 | Uniformiser l'utilisation successive des différents outils de travail : la fiche de travail de l'expert, la fiche pour la restitution sur place et le canevas pour le rapport final.   |                             |              |                |                       |
| N° 3<br>Page<br>20 | Rédiger un <i>memorandum</i> à destination des experts qui préciserait les modalités de rédaction du rapport final de synthèse, particulièrement en ce qui concerne la mise en forme, et les modalités de travail collaboratif de l'équipe, etc.   |                             |              |                |                       |
| N° 4<br>Page<br>21 | Clarifier le script des restitutions orales.   |                             |              |                |                       |
| N° 5<br>Page<br>21 | Informers les institutions évaluées sur la restitution comme exercice formel n'impliquant pas forcément de dialogue ou de «droit de réponse».  |                             |              |                |                       |
| N° 6<br>Page<br>21 | Développer des mécanismes d'évaluation périodique des programmes en faisant travailler sur les mêmes instruments d'évaluation de la qualité des représentants du monde académique et du monde professionnel.   |                             |              |                |                       |
| N° 7<br>Page<br>22 | Inclure dans les outils de la gestion de la qualité les évaluations par les étudiants de la qualité de vie dans le milieu universitaire (relations avec les PATO, accès aux équipements, à la bibliothèque, qualité du flux des informations reçues, conditions de logement, etc.).  |                             |              |                |                       |
| N° 8<br>Page<br>24 | Consolider leur ancrage effectif en communication, de manière à ne pas délivrer de diplômes en communication sans offrir de contenus correspondant à cet affichage.  |                             |              |                |                       |

| N°               | Récapitulatif des recommandations   | Responsables des programmes | Institutions | Agence qualité | Gouvernement de la CF |
|------------------|---|-----------------------------|--------------|----------------|-----------------------|
| N° 9<br>Page 25  | Intégrer systématiquement des professionnels dans les équipes pédagogiques, les faire participer à l'actualisation des programmes, développer les séminaires à destination des étudiants et des enseignants portant sur les professions et métiers de la communication, les conditions d'exercice réel de ces professions (exigences, statut pécuniaire, social et fiscal, gestion des droits d'auteur, etc.) et sur la rareté des débouchés.   |                             |              |                |                       |
| N° 10<br>Page 25 | Accroître le nombre des disciplines professionnalisantes et intégrer davantage les représentants «prestigieux» des professions dans des ateliers ou à travers d'autres formules pédagogiques.   |                             |              |                |                       |
| N° 11<br>Page 25 | Envisager des cours en langues étrangères portant sur des contenus liés à la communication, et dispensés par des <i>native speakers</i> .   |                             |              |                |                       |
| N° 12<br>Page 26 | Développer des échanges d'enseignants dans le cadre d'Erasmus Belgica.  |                             |              |                |                       |
| N° 13<br>Page 26 | <p>Elaborer un référentiel de compétences qui devrait viser trois objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une explicitation des compétences visées dès la première année de bachelier par chacun des enseignements proposés ;</li> <li>- Une mise en relation explicite de chacun de ces enseignements à la fois avec les perspectives offertes par les débouchés professionnels visés et avec les savoirs académiques dispensés ;</li> <li>- Une articulation claire des savoirs disciplinaires dispensés (droit, économie, sémiologie, langues etc.) au projet général de formation en information communication visé (relations publiques, journalisme, publicité, ou autre champ professionnel lié à l'Information et communication).</li> </ul> |                             |              |                |                       |
| N° 14<br>Page 27 | Détailler les formes d'évaluation en termes de compétences visées par une discipline et en préciser au mieux les critères d'évaluation.   |                             |              |                |                       |



| N°                     | Récapitulatif des recommandations  | Responsables des programmes | Institutions | Agence qualité | Gouvernement de la CF |
|------------------------|--|-----------------------------|--------------|----------------|-----------------------|
| N° 15<br>Page 27       | Mener, en concertation avec les professionnels, une réflexion sur :<br>- la définition des compétences que requiert chaque fonction dans un champ professionnel ;<br>- la manière de les aborder dans les différentes étapes des cursus.                                   |                             |              |                |                       |
| N° 16<br>Page 27       | Etablir au plus tôt un cadre de recherche propre au master en Communication multilingue.   |                             |              |                |                       |
| N° 17<br>Page 27       | Favoriser une posture réflexive par rapport aux pratiques professionnelles en communication et clarifier le référentiel de compétences, tout en repensant la place de la communication en tant que discipline scientifique au sein du master en Communication multilingue. |                             |              |                |                       |
| N° 18<br>Page 28       | Intensifier, dans le master en Communication multilingue, l'axe communicationnel, notamment <i>via</i> des formes de collaboration avec des partenaires belges tant francophones que néerlandophones.  |                             |              |                |                       |
| N° 19<br>Page 28       | Pratiquer un <i>benchmark</i> international, afin d'améliorer les parties du master en Communication multilingue pouvant l'être.   |                             |              |                |                       |
| N° 20<br>Page 28       | Pour le master en Communication multilingue, développer accords et collaborations avec les hautes écoles et les universités qui offrent des cursus de traduction et d'interprétation est souhaitable.  |                             |              |                |                       |
| N° 21<br>Page 28       | Investir davantage dans le recrutement de personnel spécialisé pour le master en Communication multilingue.  |                             |              |                |                       |
| N° 22<br>Page 28       | Expliquer davantage aux étudiants le champ, le profil, les finalités et les compétences visées par le master en Arts du spectacle.   |                             |              |                |                       |
| N° 23<br>Pages 29 & 30 | Repenser l'appartenance de la formation en Arts du spectacle au domaine Information et Communication et aux facultés de philosophie et lettres.  |                             |              |                |                       |

| N°               | Récapitulatif des recommandations  | Responsables des programmes | Institutions | Agence qualité | Gouvernement de la CF |
|------------------|--|-----------------------------|--------------|----------------|-----------------------|
| N° 24<br>Page 29 | Pour le master en Arts du spectacle, convaincre les gestionnaires de l'université que la création de programmes de masters ne suffit pas à définir une stratégie de survie entre facultés et universités et qu'il est important d'assumer les conséquences financières que ces créations impliquent. |                             |              |                |                       |
| N° 25<br>Page 29 | «Franchir les lignes de démarcation» qui séparent les universités des écoles supérieures des arts, afin de créer des synergies dans certains domaines ou sous-domaines de la formation Arts du spectacle.  |                             |              |                |                       |
| N° 26<br>Page 30 | Pour le master en Arts du spectacle, envisager des possibilités de mutualisations de divers ordres entre les trois universités, tout en établissant ou intensifiant les contacts existant avec les collègues de la Communauté flamande.  |                             |              |                |                       |
| N° 27<br>Page 30 | Pour le master en Arts du spectacle, appuyer l'articulation «théorie-pratique» sur une réflexion méthodologique approfondie.   |                             |              |                |                       |
| N° 28<br>Page 30 | S'interroger sur la nécessité et la faisabilité d'un bachelier spécifique en Arts du spectacle.  |                             |              |                |                       |
| N° 29<br>Page 32 | Tenir compte de l'évolution constante du champ théorique, pédagogique et professionnel de l'INFOCOM.   |                             |              |                |                       |
| N° 30<br>Page 32 | Renforcer et systématiser l'information et l'orientation des étudiants, notamment en allant à la rencontre des futurs étudiants.   |                             |              |                |                       |
| N° 31<br>Page 33 | Etablir des contrats de stage clairs en termes d'attentes pour le stagiaire et d'offre d'activités par le lieu de stage.   |                             |              |                |                       |
| N° 32<br>Page 33 | En cas de soutenance d'un rapport oral de stage, favoriser la participation du maître de stage.  |                             |              |                |                       |





# Note analytique

rédigée par le Comité de gestion de l'Agence

Les membres de l'Agence pour l'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur ayant pris connaissance en leur séance du 5 octobre 2010 du rapport rédigé par le comité des experts qui a réalisé une évaluation externe de la haute école et de cinq des six<sup>17</sup> universités organisant un cursus de Information & Communication en Communauté française de Belgique désirent mettre l'accent sur quelques éléments majeurs qui se dégagent de la lecture des rapports finaux de synthèse et de l'état des lieux rédigés par les experts. Ils désirent attirer l'attention des lecteurs de cette analyse et en particulier des institutions évaluées et du Ministre en charge de l'enseignement supérieur sur les idées fortes de cet exercice d'évaluation et sur les lignes d'action principales qui peuvent s'en dégager.

Les membres de l'Agence tiennent à souligner certains points forts figurant dans les rapports finaux de synthèse (RFS) et qui n'apparaissent pas dans l'état des lieux rédigé par les experts.

### **Les spécificités des cursus en information & communication en Communauté française de Belgique**

Le Comité de gestion souhaite en souligner trois :

1. les cursus en information & communication regroupent des programmes divers : deux bacheliers et sept masters (p. 23). Les universités organisent un seul type de bachelier et trois masters différents et la haute école propose un programme de bachelier et quatre masters ;
2. les cursus en information et communication bénéficient d'une forte attractivité (p. 24). En effet, l'engouement pour ces cursus est réel et visible dans le nombre d'inscrits. Il s'explique par l'association d'une image sociale des professions de l'information et la communication extrêmement positive

(p. 31). Mais cet engouement se dégonfle quand la réalité des études prend le pas sur l'image véhiculée (voir deuxième point d'amélioration ci-dessous) ;

3. les formations en information & communication sont fortement hétérogènes. Cela se constate à l'échelle européenne mais cela se marque également en Communauté française de Belgique. Les cursus en information & communication regroupent des programmes nombreux et variés. Cela génère la nécessité d'une réflexion sur les décisions de création des programmes et de leur regroupement. Dès lors, cette situation pose question sur la transversalité de l'évaluation de l'Agence (p. 30).

### **Les forces des cursus en Information & Communication en Communauté française de Belgique**

Quatre forces principales méritent d'être mises en évidence, à savoir :

1. la légitimité de la discipline et son ancrage dans la tradition de l'enseignement supérieur en Communauté française de Belgique : en attestent le nombre d'inscrits dans ces cursus et les nombreux accords de partenariats entre autres (p. 23) ;
2. l'articulation enseignement/recherche est reconnue et solide (p. 24 et 25) ;
3. la solidité des programmes et leur progressivité sont appréciées par les étudiants (RFS) ;
4. l'adéquation des équipements techniques aux besoins de la formation est particulièrement remarquable (RFS).

---

<sup>17</sup> L'une des six institutions universitaires organisant l'un des programmes évalués a fait valoir son droit au report de l'évaluation justifié par le caractère récent de l'organisation de ce programme nouveau.

## Les points d'amélioration des cursus en Information & Communication en Communauté française de Belgique

Trois éléments sensibles méritent d'être particulièrement soulignés, à savoir :

1. le contenu de certains programmes devrait faire l'objet d'une analyse réflexive : l'identité disciplinaire doit consolider l'ancrage avec le cœur de métier et en particulier avec la communication (p. 24). Les experts recommandent la mise en œuvre de procédures d'évaluation régulière des programmes (recommandation 6 - p. 21) ;
2. l'accès des cursus au plus grand nombre contraint à la mise en place implicite de mécanismes de filtrage. L'abandon important s'explique par une certaine déception, la formation ne répondant pas aux attentes fondées sur l'image déformée de l'INFOCOM (p. 20 et 32) et par la prise de conscience d'un haut niveau d'exigence ; en outre, les échecs en bachelier sont plutôt du fait de disciplines de support (statistiques, philosophie, etc.) (p. 20) ;
3. l'offre en langues fait l'objet d'un point d'attention particulière de la part des experts car ces derniers la considèrent comme stratégique dans ces cursus (p. 25). La délégation complète de l'enseignement des langues n'est pas recommandée (p. 25), même si des partenariats privilégiés avec des opérateurs en interprétariat et traduction (recommandation 19 - p. 28) sont source d'efficience ;
4. De création récente, le master orphelin en communication multilingue souffre, aux yeux des experts, d'une déficience identitaire sur l'axe communicationnel et ils réservent d'ailleurs six de leurs recommandations à ce programme particulier (recommandations 15 à 20 - p. 27 et 28).

## Les enjeux et défis à relever des cursus en Information & Communication en Communauté française de Belgique

Certains constats formulés par les experts retiennent l'attention des membres de l'Agence car ils constituent de véritables enjeux pour le devenir des cursus en information & communication. Les membres de l'Agence pour l'Evaluation de la Qualité de l'Enseignement Supérieur souhaitent mettre particulièrement en évidence trois éléments étroitement liés entre eux, à savoir :

1. la transformation rapide et permanente des métiers de la communication et de l'information (p. 18) doit servir la réflexion récurrente sur les programmes et les contenus ;
2. les référentiels de compétences à acquérir par les étudiants doivent faire l'objet de clarification (p. 26). Les évolutions professionnelles constantes imposent des mises à jour régulières de ces référentiels. Les experts recommandent une triple attention lors de ces mises à jour : tout d'abord, les étudiants de première année de bachelier doivent être informés des compétences à acquérir, ensuite les référentiels sont à mettre en regard des matières dispensées et des perspectives de débouchés professionnels associés, et enfin un projet général cohérent de la formation doit faire apparaître clairement les articulations entre savoirs disciplinaires (recommandation 12 - p. 26) ;
3. le maillage théorie/enseignements professionnalisants est enrichissant. Les experts recommandent de réorganiser les programmes en renforçant ce maillage (recommandation 1 - p. 20). Ils formulent d'autres suggestions qui associent plus étroitement le monde académique et le monde des professionnels de terrain : intervention accrue du second dans les équipes pédagogiques (recommandations 8 et 9 - p. 24 et 25), compagnonnage (p. 26), stages (recommandations 30 et 31 - p. 32 et 33), etc.

## Les lignes d'action pour l'avenir

Sur la base des recommandations émises par les experts, les membres de l'Agence désirent mettre en évidence trois éléments :

1. pour éviter les désillusions nombreuses, il y a lieu de renforcer précisément l'information et la communication sur les cursus du même nom (recommandation 29 - p. 32) ;
2. la conception des programmes du cursus doit intégrer davantage les pratiques professionnelles auxquelles la formation prépare. Tout au long de leur rapport, les experts soulignent la nécessité de renforcer la dimension professionnalisante<sup>18</sup> (recommandations 1, 6, 8 et 9 - p. 20, 21, 24 et 25), notamment utile pour mieux définir les référentiels de compétences à acquérir (recommandations 12 et 14 - p. 26 et 27). Ils notent également l'ignorance des institutions à l'égard des contingences du marché de l'emploi. En l'absence de mesure systématique, les responsables de programmes n'ont pas d'idée précise des profils-métiers de leurs diplômés (p. 25) ;
3. les experts ont mené une réflexion particulière relative au master orphelin en Arts du spectacle. Ils recommandent de penser au bien fondé de la création d'un BAC associé (d'autres pays européens organisent fort utilement un bachelier en Arts du spectacle - p. 29) et à la pertinence du rattachement des "Arts du spectacle" au cursus en information et communication (p. 30). Pour ce master plus que pour d'autres, la mutualisation des ressources et la collaboration entre institutions sont jugées indispensables (recommandations 22, 25, 26 et 27 - p. 28, 29 et 30).

En règle générale, ils tiennent à souligner le fait que les réformes en cours supposent plus que jamais un développement des démarches qualité au sein des différentes institutions inscrit dans la durée. Chaque institution devra concevoir et mettre en œuvre un plan de pilotage des actions à mener et rendre les démarches entreprises pérennes. Afin de poursuivre ces démarches de manière optimale, des moyens devront être dégagés.

Les membres de l'Agence,

Fait à Bruxelles en leur séance du 5 octobre 2010.

---

<sup>18</sup> Les membres de l'Agence pensent qu'une réflexion large est nécessaire sur la dimension professionnalisante des formations de l'enseignement supérieur.





---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---



**Agence pour l'Evaluation de la Qualité  
de l'Enseignement Supérieur**

Rue Adolphe Lavallée, 1 - 5<sup>e</sup> étage  
B-1080 Bruxelles  
[www.aeqes.be](http://www.aeqes.be)

Editeur responsable : C. Duykaerts  
Octobre 2010